

L'office AI Vaud, partenaire de la réadaptation professionnelle

Les chiffres de la réadaptation professionnelle	2019	2021
Bénéficiaires de mesures professionnelles	8'323	6'896
Mesures professionnelles octroyées, dont :	16'142	14'261
✓ Mesures d'intervention précoce	4'998	2'567
✓ Mesures de réinsertion (sans MNR)	1'712	1'809
✓ Mesures d'ordre professionnel (sans MNR)	9'064	7'913
✓ Mesures de nouvelle réadaptation (MNR)	336	292

Source : Rapport annuel 2021 OAI Vaud : <https://www.aivd.ch/rapport2021/chiffres>

Définitions : les **mesures d'intervention précoce** favorisent le maintien en emploi, par des mesures simples et rapides, dès que possible après le début de l'incapacité de travail.

Les **mesures de réinsertion (MR)** préparent à la réadaptation les personnes ayant un potentiel mais ne parvenant pas à revenir dans le monde du travail ou à accomplir une mesure d'ordre professionnel. Les MR permettent de préparer progressivement la réinsertion.

Les **mesures d'ordre professionnel** recouvrent une vaste gamme allant de l'orientation professionnelle aux mesures de placement, en passant par la formation. L'objectif est de permettre de retrouver une activité professionnelle adaptée, y compris dans un nouveau domaine.

Les **mesures de nouvelle réadaptation** visent à améliorer la capacité de gain

La réadaptation prime la rente

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-invalidité en 1948, la réadaptation prime la rente. Les priorités du Développement continu de l'AI, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022, sont :

- Prévenir l'invalidité
- Renforcer la réadaptation
- La prise en charge des enfants et des jeunes atteint-e-s dans leur santé
- La prise en charge des personnes souffrant de maladie psychique.

Améliorer l'accessibilité, la transparence et la communication sont au cœur de la vision 2024 de l'office AI pour le canton de Vaud. Différents projets sont en cours pour renforcer le partenariat et la communication avec les entreprises et le corps médical. Parmi ceux-ci, une refonte du site internet et la mise à disposition de portails dédiés.

Pour permettre la réadaptation professionnelle des personnes qui lui sont adressées, l'AI

- ➔ se base sur les compétences et sur les ressources de la personne plutôt que sur ses limitations
- ➔ dialogue avec les employeurs et les médecins.

Le coût d'une mesure de réadaptation professionnelle varie de quelques centaines de francs à plusieurs milliers, selon la situation : de l'adaptation d'un poste de travail pour une personne ayant des problèmes de dos à la prise en charge de la formation d'un-e jeune atteint-e de troubles du spectre autistique, en passant par l'accompagnement d'un-e cadre ayant fait un burn-out. Trouver des solutions individuelles ciblées et adaptées permet d'éviter l'explosion des rentes et le report de charges sur le chômage et l'aide sociale.

SAVE THE DATE

Le 1^{er} décembre 2022, *Les entreprises face au défi de la santé mentale*, colloque organisé par l'office AI pour le canton de Vaud, la CVCI et Insertion Vaud. Informations sur <https://www.aivd.ch/actualites.html>

Contact :

Olivier Barraud, directeur de l'office AI pour le canton de Vaud, 021 925 24 24
Emmanuelle Robert, responsable de la communication, 079 808 29 65